



BUDGET SNATI

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**sur le compte administratif de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DE SAINTONGE**

BUDGET SNATI

Séance du 03 Avril 2023

Convocation du

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes                      Contre                      Pour                      Abstention

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BIELKA Gérard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Jean-Claude GODINEAU, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		147 000,82
Opérations de l'exercice	140 618,78	68 052,78
Totaux	140 618,78	215 053,60
Résultat de clôture		<b>74 434,82</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
25 238,37	
28 255,59	162 594,08
53 493,96	162 594,08
	<b>109 100,12</b>

ENSEMBLE	
Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
25 238,37	147 000,82
168 874,37	230 646,86
194 112,74	377 647,68
	<b>183 534,94</b>

Besoin de financement	00,00	
Excédent financement	109 100,12	
Restes à réaliser		00,00
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total financement		
Excédent financement	<b>109 100,12</b>	
	<b>74 434,82</b>	

**Repris au budget principal suite clôture au 31/12/2022**

Au compte 1068 (investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé

**Au compte 002 (fonctionnement) du Budget Principal suite clôture au 31/12/2022**

2° considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

3° constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour expédition conforme,  
 Le Président,  
 Jean-Claude GODINEAU